

# LA FONDATION DU PATRIMOINE EN QUELQUES MOTS...

Créée par la loi du 02 juillet 1996 et reconnue **d'utilité publique** en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue **un partenaire incontournable de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique** de nos communes. Elle a pour but essentiel de sauvegarder et valoriser le patrimoine rural de proximité : maisons, églises, lavoirs, moulins, bateaux, patrimoine industriel, mobilier, espace naturel, ...

## ◆ ORGANISATION

La délégation Régionale Centre-Val de Loire est une organisation décentralisée. Son action s'appuie **sur un réseau de délégués, tous bénévoles** (un délégué régional, un délégué régional adjoint, 6 délégués départementaux et 25 délégués de pays).

## ◆ MOYENS D'ACTION

Pour son action, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments très incitatifs :

- Le **LABEL** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à leurs bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux et/ou des subventions.
- La **SOUSCRIPTION** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.
- L'attribution de **SUBVENTIONS**.

## ◆ RESSOURCES

- Un réseau de bénévoles
- Un soutien financier privé (cotisations, mécénat) et public (État, Région, Départements).

## CHIFFRES CLÉS EN INDRE-ET-LOIRE DEPUIS 2000

- **400** labels
- **90** souscriptions

• **34 628 569 €** de travaux, soit **1039** emplois créés ou maintenus dans le bâtiment (source INSEE)

**REUGNY** est une commune située dans le département de l'Indre-et-Loire (37) en Région Centre-Val de Loire.



## FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation régionale Centre-Ouest  
Equatop, 61, rue du Marier  
37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE  
Tél. 02.47.05.28.67  
@ : [maximilien.pellereau@fondation-patrimoine.org](mailto:maximilien.pellereau@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## COMMUNE DE REUGNY

10, rue Nationale  
37380 Reugny  
Tél. 02.47.52.94.32  
@ : [mairie-reugny@wanadoo.fr](mailto:mairie-reugny@wanadoo.fr)



Retrouvez la FONDATION DU PATRIMOINE CENTRE-VAL DE LOIRE sur  
**FACEBOOK**

Réalisation : Fondation du patrimoine  
Clichés et textes : Commune de Reugny

## LOCALISATION



FONDATION  
DU PATRIMOINE

**SOUSCRIPTION  
FAITES UN DON !**  
DÉLÉGATION CENTRE-VAL DE LOIRE

## CONTACTS



Restaurons ensemble  
**L'église Saint-Médard**  
de Reugny (37)

Faites votre don en ligne en 1-clic :  
[www.fondation-patrimoine.org/58060](http://www.fondation-patrimoine.org/58060)

# LE PROJET - RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-MÉDARD

A CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE Saint-Médard remonte aux XIème et XIIème siècles pour les parties les plus anciennes : les élévations de la nef. La chapelle Nord dite de La Vallière, date du XIIIème siècle et comprend une travée unique voûtée d'ogives. Elle surplombe une crypte construite postérieurement.

La chapelle Sud, dite chapelle de la Côte date du XVème siècle pour les élévations et du début du XVIIIème siècle (1609-1610) pour le décor de la voûte en berceau, ornée de peintures en trompe-l'œil pour la partie orientale et classée au titre des objets aux Monuments Historiques. Une plaque commémorative située dans la chapelle Sud est également classée Monuments Historiques au titre des objets.

Le voûtement de la nef a été modifié en 1889 et le chœur a été reconstruit en 1897. C'est lors de ces travaux que le clocher est restauré.

L'ÉGLISE EST LIÉE À L'HISTOIRE de Louise de La Vallière, célèbre favorite de Louis XIV. Les peintures de la voûte de la chapelle de la Côte ont d'ailleurs été exécutées à l'occasion du mariage de ses grands-parents Jean de la Baume le Blanc et Françoise de Beauvau. Elle a vécu une partie de son enfance à Reugny dans le château de La Vallière situé sur la commune.

Des désordres constatés à l'été 2017 sur la toiture et la charpente mettent en péril la stabilité de l'église et en particulier du clocher puisque trois chevrons sont fracturés en de multiples points. Les travaux envisagés consistent dans un premier temps à sécuriser l'édifice par le confortement d'une partie de la charpente et de la base du clocher.



## BON DE SOUSCRIPTION

**Oui**, je fais un don pour aider à la restauration de l'église Saint-Médard de Reugny

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune de Reugny ou à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou bien encore au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Mon don est de ..... euros

et le bénéficiaire d'une réduction d'impôt pour l'année en cours au titre de l'impôt :

sur le Revenu  sur la fortune immobilière  sur les Sociétés

• Paiement par chèque : Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « **Fondation du patrimoine - Église Saint-Médard de Reugny** ». Le reçu sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

• Paiement en espèces : Merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons un reçu fiscal. Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail\*.

**Pour les particuliers**, votre don est déductible

- de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. **Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.**

- ou de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €.

**Exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.**

**Pour les entreprises**, votre don est déductible de l'impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire HT.

**Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.**

### COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

**Par Internet :** Faites votre don en ligne sur notre site sécurisé :

[www.fondation-patrimoine.org/58060](http://www.fondation-patrimoine.org/58060)

**Par courrier :** Envoyer ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement (chèque ou espèces) à la Fondation du patrimoine Centre-Ouest (Coordonnées au dos du dépliant)

**NOM OU CELUI DE VOTRE SOCIÉTÉ :** .....

**ADRESSE :** .....

**CODE POSTAL :** ..... **VILLE :** .....

**1 :** .....

\* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Délégation Régionale Centre-Ouest de la Fondation du patrimoine dont vous dépendez. La liste de la Fondation du patrimoine est inscrite au répertoire des associations reconnues d'utilité publique et est accessible sur le site [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org). Les frais de gestion facturés au donateur sont indiqués dans le règlement. Le donateur peut recevoir le label de la Fondation du patrimoine ne pouvant pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises innovant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.